



VINGT-TROISIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

COMMISSION B

PROJET DE PREMIER RAPPORT DE LA COMMISSION B A LA COMMISSION A

La Commission B a examiné le montant des recettes occasionnelles disponibles, constituées par les contributions fixées pour les nouveaux Membres au titre d'exercices antérieurs, les recettes diverses, le solde en espèces du compte d'attente de l'Assemblée et le remboursement provenant de l'élément Assistance technique du Programme des Nations Unies pour le Développement. La Commission a également pris en considération les renseignements contenus dans un rapport du Directeur général sur les recettes occasionnelles et la position du compte d'attente de l'Assemblée.¹

A la suite de cet examen, la Commission B recommande à la Commission A qu'une somme de US \$2 268 624 prélevée sur les recettes occasionnelles soit utilisée pour aider au financement du budget de 1971.

La somme de US \$2 268 624 se décompose comme suit : remboursement provenant de l'élément Assistance technique du Programme des Nations Unies pour le Développement : US \$1 268 624 et recettes occasionnelles : US \$1 000 000 comprenant US \$21 565 de contributions non inscrites au budget et US \$978 435 de recettes diverses.



¹ Document A23/AFL/13.